

paroisse de Mardore, aagé de soixante ans ou envyron, que il a dit, adjourné par le dict Menestry sergent, que il a rapporté, dict et déposé sur le contenu en la plaincte et dénonciation sus escripte circonstances et deppandances dicelle, scavoir que hier dimanche il estoit ez la paroisse de Coigny et lieu de Rigny auprès de la chapelle S^t Claude, envyron l'heure de mydy, duquel lieu il vit descendre une compagnie de gens de pied que l'on disoit venue des maisons Duchamp, et alloient par le chemin tendant du Crot au Morgue à la Croix de Rampaulx de Coigny, et comme ils furent en l'endroit et chapelle de S^t Claude et après d'icelle, quatre des soldarts se sépararent de la dicte compagnie chacun une arquebouze au poin et à grans coups d'arquebouze ils tirarent contre Claude Alaposse, George Mantelly et aultres habitans du dict masage de Rigny qui les regardoient passer sans leur faire tort ny deplaysir, et ce voyant les dicts Alaposse et aultres senfuyrent tirant contre le dict masage de Rigny et cessant les soldarts s'en retournarent en leur dicte compagnie, et ce faict le déposant sen alla au dict masage de Rigny, duquel lieu il ouyt tirer quinze ou vingt cops d'arquebouze aux dicts soldarts au lieu du treyve Morel comme il a dit et plus n'en dépose et n'a signé sa déposition pour ne scavoir escrire. »

« Comme dessus est contenu, ont dict et déposé les dicts huit tesmoings par devant nous chastellain susdict et en présence de notre commis et greffier subsigné. »

« Ouvisa, chastellain. » « Duverney, commis greffier. »

I. MOREL DE VOLEINE.

